

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES RÉJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1777 Société : 226823

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : OMARÉ NAÏMA

Date de naissance : 23/03/1952

Adresse : Habituelle

Tél. : 06.61.11.55.74 Total des frais engagés : 222,00 + 263,92 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Omari Naima Age :

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Diabète Frigide

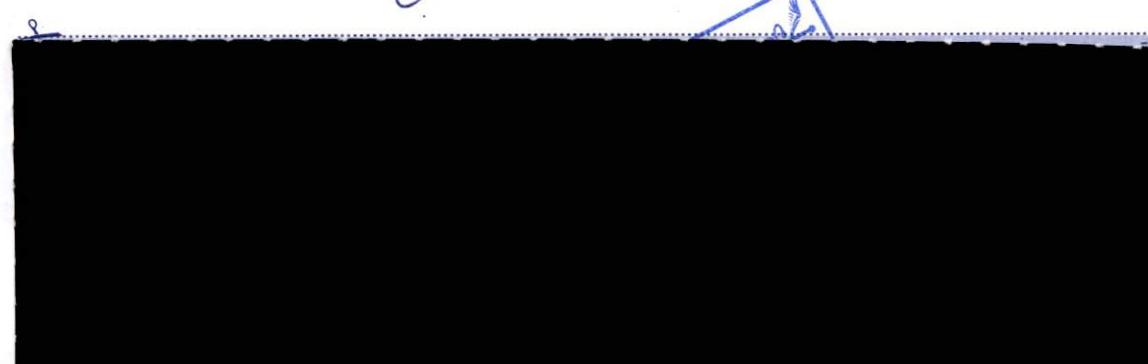
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 07/08/2012

Signature de l'adhérent(e) : Omari



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/08/2022		1 = 200,00 Dhs		<i>[Signature]</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE RESIDENCE ANNAINA Sihane GUE Docteur en Pharmacie 4, Résidence Annaina - Oufa tél: 05 22 89 43 09 - Casablanca	03/08/2022	263,90 Dhs

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	PM	IV	
<i>[Signature]</i>	03/08/2022	Chap 31				602,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Arafa Alaoui F. Sakina

الدكتورة عرفة العلوى في سكينة

Médecine Générale

PHARMACIE RESIDENCE ANNAIM

Slimam GUERRAOUI

Diplomée en Echographie Docteur en Pharmacie
par l'Université Hassan II, Résidence Annaïm - Oulfa
Médecine de travail Tél: 05 22 89 43 09 - Casablanca

الطب العام

دبلوم الفحص بالصدى

من جامعة الحسن الثاني

طب الشغل

03/08/2022

Casablanca, le :

الدار البيضاء، في :

Omar Naima

DR Aley

50,90

1) Acupoint (seulement)

BIOCODEX MAROC

P.P.V.: 50,90DHS

2) Caudalop. cp

SL

RPC: 79,50 DH

50,90 x 2 = 100

3) Ovjabili

100 x 2 = 200



LOT: 21E005
PER.11/2023
P.P.V.: 54DH00



06 61 31 09 83 - الألفة - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 91 12 77 - المحمول :

Bd. Oued Sebou - Rue 174 - N°: 65 - El Oulfa - CASABLANCA - Tél : 05 22 91 12 77 - GSM : 06 61 31 09 83

E-mail : arafasakina@gmail.com - INP : 091011973 - ICE : 00210345000043

LOT: 210969
PER: 01\2025
PPC: 79, 50 DH

4) Dimabens cp
10x3 tablets
79.-

~~Dr ARAFA SAKINA~~
~~Médecine Générale - Radiographie~~
~~Bureau: 05 22 89 43 09 - 05 22 89 43 05~~
~~Mobile: 09 01 15 73 / ICE: 60 270 34 12, 60 270 34~~

R = 263.90

~~PHARMACIE RESIDENCE ANNAM~~
~~Siham GUERAOUI~~
~~Dokteur en Pharmacie~~
~~4, Residence Annam - Oulfa~~
~~tél: 05 22 89 43 09 - Casablanca~~